

CENTRES CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX

Fiche Vie professionnelle

Centre national de la danse
Ressources professionnelles
+33 (0)1 41 839 839
ressources@cnd.fr
cnd.fr

EN BREF...

Un **label** du ministère de la Culture

19 Centres chorégraphiques nationaux (CCN)
répartis sur le territoire national



Villes d'implantation :

Aix-en-Provence	Montpellier
Angers	Mulhouse
Belfort	Nancy
Biarritz	Nantes
Caen	Orléans
Créteil	Rennes
Grenoble	Rillieux-la-Pape
La Rochelle	Roubaix
Le Havre	Tours
Marseille	

Pour consolider la vie chorégraphique, le ministère de la Culture a initié en 1984, en concertation avec les collectivités territoriales, la création de Centres chorégraphiques nationaux (CCN), qui ont permis d'implanter des chorégraphes sur des territoires et de développer autour d'eux des foyers de création.

Dirigés par une ou plusieurs personnes exerçant la profession d'artiste chorégraphique (chorégraphe ou artiste interprète).

Représentatifs d'une grande diversité de langages et de formes de la danse, les CCN :

- mettent en œuvre l'activité de création du ou des artistes qui en assurent la direction ainsi que la diffusion de leurs œuvres
- accompagnent des artistes et compagnies indépendantes dans le cadre de l'accueil-studio ou d'associations d'artistes
- développent une politique en matière de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle
- accordent une attention particulière et un accompagnement des artistes chorégraphiques sur leur territoire
- assurent un rôle de lieu ressource pour la danse sur leur territoire



Les CCN sont complémentaires des **Centres de développement chorégraphiques nationaux (CDCN)** qui développent principalement leur activité autour de la sensibilisation des publics à la culture chorégraphique et autour de la diffusion des œuvres, en apportant également un soutien à leur production.

[+ d'infos Fiche pratique du CND sur les CDCN](#)



SOMMAIRE

- p. 4 MISSIONS
- p. 6 DIRECTION
- p. 7 FONCTIONNEMENT
- p. 8 CHIFFRES CLÉS
- p. 9 L'ASSOCIATION DES CENTRES CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX (ACCN)
- p. 10 PRÉSENTATION DES CENTRES CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX
- p. 15 TABLEAU RÉCAPITULATIF
- p. 17 LIENS ET DOCUMENTS UTILES

MISSIONS (1/2)

Historique

Les Centres chorégraphiques nationaux (CCN) sont une traduction de la politique de soutien à la danse engagée, à partir des années 1970, par l'Etat et certaines collectivités locales. La création des CCN a accompagné l'essor de la « nouvelle danse française », tout en s'inscrivant dans une logique globale de décentralisation culturelle.

L'appellation « Centre chorégraphique national » a été formalisée en 1984. Il s'agit alors de reconnaître l'existence de 12 compagnies chorégraphiques déjà implantées sur le territoire et de convenir avec les collectivités locales de nouveaux moyens à accorder à ces compagnies.

Progressivement, de nouveaux centres seront créés, grâce à la volonté conjointe de l'Etat et de collectivités (notamment les villes).

Aujourd'hui

19 structures sont labellisées CCN.

Il s'agit de structures juridiques (association) indépendantes, placées sous la direction d'un ou plusieurs artistes chorégraphiques.

Lieux de référence pour la création, leur objectif est de promouvoir une large variété d'esthétiques et de concourir à l'élargissement des répertoires et des publics.

Les CCN mettent en œuvre l'activité de création de l'artiste qui les dirige et la diffusion des œuvres qui en résulte.

Les outils de travail dédiés au CCN sont partagés avec des artistes invités.

Les CCN développent une politique de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle. Ce sont des lieux ressources pour la danse sur leur territoire.

Les CCN constituent un « creuset d'emploi pour les artistes chorégraphiques, en visant une politique de la permanence de l'emploi adaptée à chaque projet artistique et à chaque structure ».

Une attention particulière est portée aux principes de diversité (des œuvres et des artistes) et de parité entre femmes et hommes.



Les Centres chorégraphiques nationaux (CCN) font partie des **12 labels du spectacle vivant et des arts plastiques, attribués par le ministère de la Culture**. Les CCN sont reconnus « *au titre d'une activité de création, production et diffusion de spectacles de danse* ». Décret du 28 mars 2017

Le cahier des missions et des charges relatives au label centre chorégraphique national est fixé par l'arrêté du 5 mai 2017.

MISSIONS (2/2)

Les structures labellisées CCN doivent répondre à 3 engagements

Engagement artistique

Permettre la **recherche et l'expérimentation** et participer au renouvellement des formes chorégraphiques.

Produire des créations et des reprises du répertoire, de l'artiste directeur et d'autres artistes.
Assurer la **circulation** des œuvres créées.
Travailler à leur **rayonnement** national et international, ainsi qu'à leur présence au plan local pour favoriser la rencontre des publics avec les œuvres chorégraphiques.

Accompagner les artistes et équipes artistiques, à travers notamment :

- Le **dispositif accueil-studio** : accompagnement des chorégraphes et des compagnies dans leur démarche de création, de production et de diffusion, à travers des résidences dotées de moyens de production, ainsi qu'un soutien spécifique (administratif, technique ...). Une attention particulière est portée à l'accueil d'équipes en début de parcours ou issues du territoire régional, tout en travaillant à l'accueil d'artistes d'envergure nationale ou internationale.
- La **résidence d'artiste associé** (circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences) : renforcer la présence durable des artistes au sein du CCN, dans une logique d'ouverture et de diversité. Une convention portant sur une durée de 2 à 3 ans, renouvelable, fixe les engagements respectifs du CCN et de l'artiste associé.
- Le **prêt de studio**

Engagement culturel et territorial

- **Développer une politique en matière de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle**, et assurer un rôle de lieu ressource pour la danse sur leur territoire. Le travail d'action culturelle se traduit par des initiatives de médiation visant à diversifier les publics, en tenant compte des possibilités de partenariat sur le territoire.
- **Organiser la conservation de leurs archives** et en favoriser l'accès pour les chercheurs, voire le public.

Engagement professionnel

- **Contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes danseurs** ainsi qu'à l'accompagnement des danseurs qu'ils emploient dans leur **reconversion**.
- Mettre en place une **offre de formation professionnelle** (entraînement régulier du danseur, master class...), en cohérence avec l'offre existante sur leur territoire.

DIRECTION

Direction

Les CCN sont dirigés par un(e) ou plusieurs artiste(s) chorégraphique(s).

Le directeur du CCN est nommé, au terme d'une procédure de sélection, pour un mandat de 4 ans renouvelable dans la limite de 2 périodes de 3 ans.

Si des circonstances particulières le justifient, par exemple pour maintenir les effectifs artistiques permanents au sein de la structure, le mandat pourrait être prolongé.



Et la parité ?

Pour la nomination du ou des dirigeants, le CCN doit mettre en œuvre une procédure de sélection assurant l'égalité de traitement des candidats :

- **La présélection des candidats doit prendre en compte le principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités de direction.**
- Le jury devant lequel sont présentés les projets doit être composé, dans la mesure du possible, d'un nombre égal d'hommes et de femmes.

[Article 5 du décret du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques](#)

L'État et les collectivités territoriales doivent être garants du respect des principes d'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités de direction et du renouvellement régulier des dirigeants dans les structures labellisées.

« Ces principes sont essentiels pour favoriser une politique dynamique de rajeunissement, de parité, de diversification des projets artistiques et permettre aux jeunes générations et aux personnes de tous horizons d'accéder aux postes de direction ».

[Circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques](#)

Une [étude de l'ACCN](#) sur le sujet de l'égalité femmes-hommes dans les directions des CCN a été rédigée et rendue publique le 14 avril 2023.

Procédure de sélection du ou des dirigeants de CCN

- Publication d'un appel à candidatures, sur la base d'une note d'orientation préparée par l'État et les collectivités territoriales
- Les candidats adressent un dossier incluant CV et lettre de motivation
- Pré-sélection de 4 à 6 candidats, par un comité de sélection composé de représentants du ministère de la Culture, des collectivités territoriales et de représentants des organes de gouvernance du CCN
- Les candidats pré-sélectionnés élaborent une proposition de projet artistique et culturel pour le CCN, y compris dans ses traductions budgétaires et de fonctionnement
- Audition des candidats pré-sélectionnés par un jury composé de représentants du ministère de la Culture, des collectivités territoriales et de représentants des organes de gouvernance du CCN
- Validation de la délibération du jury par l'instance de gouvernance du CCN
- La nomination du directeur fait l'objet d'un agrément préalable du ministre de la Culture.

FONCTIONNEMENT

Structure

Les CCN doivent être constitués sous une forme juridique qui leur permette de disposer d'une autonomie de gestion :

- un pouvoir de décision exercé par des organes propres,
- des moyens garantis par l'autonomie financière de la structure,
- une autonomie de recrutement et de gestion du personnel,
- une autonomie artistique.

Les CCN sont actuellement des **associations loi 1901**, à l'exception du Ballet du Rhin qui s'appuie sur un syndicat intercommunal.

Convention

Une convention pluriannuelle d'objectifs est conclue entre le CCN, l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

Elle a une durée initiale de 4 ans, et peut être suivie de 2 nouvelles conventions d'une durée de 3 ans chacune, en lien avec le renouvellement des périodes de mandat de la direction. Si des circonstances particulières le justifient, la convention peut être reconduite pour un mandat supplémentaire.

Cette convention précise :

- les activités du CCN,
- les engagements du CCN et leur traduction en indicateurs permettant une évaluation,
- les moyens mis à la disposition du CCN.

Moyens

La direction du CCN s'appuie sur une équipe permanente professionnelle.

La pérennisation d'emplois d'artistes chorégraphiques doit être considérée comme une modalité à privilégier, en lien avec le projet de chaque centre.

Le CCN doit disposer de manière permanente et exclusive d'au moins un studio d'une surface supérieure à 140m², équipé d'un plancher adapté et permettant l'accueil du public. L'accès à un second studio est indispensable.

Le CCN doit disposer d'un parc de matériel technique aux standards récents et disposer de locaux administratifs compatibles avec son activité.

Le CCN bénéficie d'un soutien financier de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires.



Plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant

Depuis janvier 2022, le versement des subventions par le ministère de la Culture est conditionné au respect des 5 engagements suivants :

- être en conformité avec les obligations du code du travail en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel
- créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu,
- former la direction, les encadrants, la DRH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de violence et harcèlement sexiste et sexuelle (VHSS),
- sensibiliser les équipes et organiser la prévention des risques,
- engager un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Communiqué de presse du ministère de la culture



Evaluation et renouvellement de la convention

Un an – ou au plus tard 6 mois – avant l'expiration de la convention pluriannuelle d'objectifs, la direction du CCN présente une autoévaluation, sous la forme d'un bilan des actions développées et de la réalisation des objectifs. Cette autoévaluation est assortie des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Ces 2 documents sont transmis à la DGCA, à la DRAC et aux collectivités territoriales partenaires.

A l'issue de cette procédure, les partenaires publics décident de demander ou non au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention.

CHIFFRES CLÉS

Source : ACCN / les chiffres clés des CCN 2021

Activités en 2021

Les 19 CCN ont proposé 1576 représentations en tournée dont 178 pièces de directeurs ou directrices.

39 pièces ont été créées.

191 compagnies ont bénéficié de l'accueil-studio.

Concernant la diffusion d'œuvres chorégraphiques sur le territoire des CCN, 640 représentations ont eu lieu et ont touché 127 897 spectateurs.

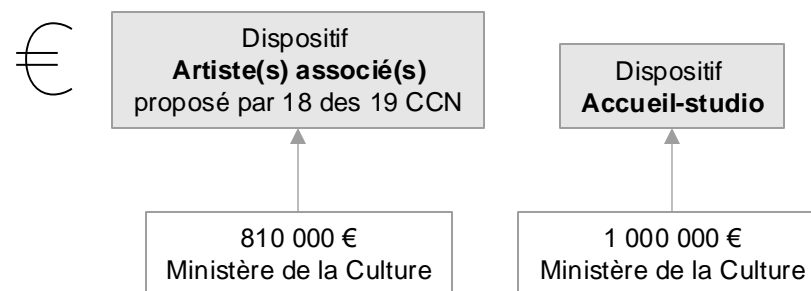
2 500 actions de sensibilisations ont eu lieu à destination de 80 000 bénéficiaires dont 18 500 scolaires.

500 offres de formation ont été proposées pour environ 5000 participants.

Emploi en 2021

Les CCN ont décompté :

- 121 danseurs et danseuses permanents
- 719 danseurs et danseuses embauchés en CDD d'usage
- 20 danseurs et danseuses en contrat d'apprentissage
- 315 emplois administratifs



Une circulaire du ministère de la Culture du 15 janvier 2018 fixe les moyens financiers pour les structures labellisées et les modalités du soutien de l'État.

L'ASSOCIATION DES CENTRES CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX (ACCN)

À l'initiative de leurs directeurs, une association des centres chorégraphiques nationaux a vu le jour en 1995.

Cette association a pour objet l'échange et le débat entre les équipes professionnelles des CCN adhérents. Elle doit permettre de faire entendre collectivement le point de vue des chorégraphes-directeurs et de dialoguer avec les acteurs de la vie chorégraphique, artistique et culturelle.



L'ACCN a lancé, en 2004, une **mission d'étude sur l'évolution et l'actualité des enjeux artistiques et institutionnels des centres chorégraphiques nationaux**.

Ce travail a abouti avec l'édition, en 2006, de *L'Art en présence* (direction de rédaction et mission d'étude : Dominique Orvoine).

L'Art en présence propose une réflexion enrichie par de nombreux témoignages, écrits d'auteurs et chiffres clés sur les missions et activités des CCN.

L'ouvrage est téléchargeable sur le site de l'ACCN.

Au cours de la saison 2014-2015, qui a marqué les 30 ans d'existence des CCN, l'ACCN a organisé une **réflexion sur le champ chorégraphique** avec un séminaire réunissant les acteurs du secteur.

Cette initiative se veut le début d'un mouvement collectif de partage d'expériences et de problématiques communes.

Les « propositions et enjeux pour le secteur chorégraphique » issus de ce séminaire sont consultables sur le site de l'ACCN.

Une étude de l'ACCN sur le sujet de l'égalité femmes-hommes dans les directions des CCN a été rédigée et rendue publique le 14 avril 2023.

Bureau de l'ACCN élu le 11 juillet 2023

Co-président-e-s :

Bruno BOUCHÉ, directeur du CCN • Ballet de l'Opéra national du Rhin ;
Olivia GRANDVILLE, directrice de MILLE PLATEAUX CCN LA ROCHELLE ;

Linda HAYFORD, co-directrice du Collectif FAIR-E, CCN de Rennes et de Bretagne ;

Lucien AMMAR-ARINO, directeur délégué de VIADANSE – CCN de Bourgogne Franche-Comté à Belfort ;

Emmanuelle BOISANFRAY, administratrice du CCN • Ballet de l'Opéra national du Rhin ;

Alexandre BOURBONNAIS, directeur délégué de MILLE PLATEAUX CCN LA ROCHELLE ;

Céline GALLET, co-directrice du Collectif FAIR-E, CCN de Rennes et de Bretagne ;

Yves KORDIAN, directeur délégué du Malandain Ballet Biarritz

Contacts

- Secrétaire générale : Thomas DA SILVA ANTUNES

Siège social et adresse postale

1 rue Victor-Hugo / 93507 Pantin Cedex

Mél : info@accn.fr

Site Internet : www.accn.fr



+ d'infos sur [le site de l'ACCN](http://www.accn.fr)

PRÉSENTATION DES CENTRES CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX (1/5)

par ordre alphabétique de ville d'implantation

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL AIX-EN-PROVENCE BALLET PRELJOCAJ - PAVILLON NOIR

Direction artistique : Angelin PRELJOCAJ

CS 30824
13627 Aix-en-Provence Cedex 1
T 04 42 93 48 00
Mél : ballet@preljocaj.org
Site Internet : www.preljocaj.org

- Direction : Nicole SAÏD
 - Production-diffusion : Emmanuelle MANDEL
- Date de création du CCN : 1996
Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine
Artiste associée : Oona DOHERTY

VIADANSE CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE- COMTÉ À BELFORT

Direction : Hélé FATTOUMI - Éric LAMOUREUX

3 avenue de l'Espérance
90000 Belfort
T 03 84 58 44 88
Mél : contact@viadanse.com
Site Internet : viadanse.com

- Directeur-délégué : Lucien AMMAR-ARINO
 - Administration : Philippe MIESCHBERGER
- Date de création du CCN : 1990
Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine
Artistes associés : Léo LÉRUS / Taoufik IZEDDIOU

CENTRE NATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE – ANGERS (CND)

Direction : Noé SOULIER

17 rue de la Tannerie - BP 50107
49101 Angers Cedex 02
T 02 44 01 22 66
Mél : contact@cndc.fr
Site Internet : www.cndc.fr

- Directrice adjointe : Marion COLLÉTER
 - Production-diffusion : Céline CHOUFFLOT
- Date de création du CCN : 1978
Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine
Artiste associée : Léa VINETTE / Maud BLANDEL

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE EN PYRENEES-ATLANTIQUES MALANDAIN BALLET BIARRITZ

Direction : Thierry MALANDAIN

Gare du midi
23 avenue Foch
64200 Biarritz
T 05 59 24 67 19
Mél : ccn@malandainballet.com
Site Internet : www.malandainballet.com

- Directeur délégué : Yves KORDIAN
- Date de création du CCN : 1998
Genre(s) esthétique(s) : danse classique, néo-classique
Artiste associé : Jon MAYA

PRÉSENTATION DES CENTRES CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX (2/5)

par ordre alphabétique de ville d'implantation

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE CAEN EN NORMANDIE

Direction : Alban RICHARD

11/13 rue du Carel - BP 75411
14054 Caen Cedex 4
T 02 31 85 83 94
Mél : info@ccncn.eu
Site Internet : www.ccncn.eu

- Directrice adjointe : Catherine MENERET
- Production-diffusion : Sébastien KEMPF

Date de création du CCN : 1984

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

Artiste associé : Florentin GINOT / Katerina ANDREOU

COMPAGNIE EMKA

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE CRÉTEIL ET DU VAL DE MARNE

Direction : Mehdi KERCHOUCHE

Maison des arts
Place Salvador Allende
94000 Créteil
T 01 56 71 13 20
Mél : contact@ccncreteil.com
Site Internet : www.ccncreteil.com

- Administratrice : Muriel RENAHY-MATHIEUX
- Administration de production : Francesca RIVA

Date de création du CCN : 1984

Genre(s) esthétique(s) : danse hip-hop

CCN²

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE GRENOBLE

Direction : Aïna ALEGRE et Yannick HUGRON

4 rue Paul Claudel - CS 92448
38034 Grenoble Cedex 02
T 04 76 00 79 80
Mél : direction@ccn2.fr
Site Internet : www.ccn2.fr

- Administration : Yves LE SERGENT
- Développement : Erell MELSCOËT

Date de création du CCN : 1984

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

Artiste associée : Ruth CHILDS

MILLE PLATEAUX

CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL LA ROCHELLE

Direction : Olivia GRANDVILLE

Chapelle Fromentin
14 rue du Collège
17025 La Rochelle Cedex 1
T 05 46 41 17 75 / 05 46 00 00 46
Mél : contact@milleplateauxlarochelle.com
Site Internet : www.milleplateauxlarochelle.com

- Directeur Délégué : Alexandre BOURBONNAIS
- Date de création du CCN : 1984

Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine

Artistes associés : Collectif ÈS / La Tierce

PRÉSENTATION DES CENTRES CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX (3/5)

par ordre alphabétique de ville d'implantation

LE PHARE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DU HAVRE NORMANDIE

Direction : Fouad BOUSSOUF

30 rue des Briquetiers
76600 Le Havre
T 02 35 26 23 00
Mél : contact@lephare-ccn.fr
Site Internet : www.lephare-ccn.fr

- Administratrice de transition : Mathilde COQ
- Date de création du CCN : 1999
Genre(s) esthétique(s) : danse hip-hop
Artiste associée : Johana MALÉDON

BALLET NATIONAL DE MARSEILLE CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE MARSEILLE

Direction : Le collectif (La)Horde - Marine BRUTTI, Jonathan DEBROUWER et Arthur HAREL

20 boulevard de Gabès
13008 Marseille
T 04 91 32 72 72
Mél : accueil@ballet-de-marseille.com
Site Internet : www.ballet-de-marseille.com

- Administration : Jean-Pascal SORROCHÉ
 - Directrice déléguée : Clémence SORMANI
- Date de création du CCN : 1972
Genre(s) esthétique(s) : danse classique, danse contemporaine
Artiste associée : Maryam KABA

ICI CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE MONTPELLIER – OCCITANIE / PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

Direction : Christian RIZZO

Agora – Boulevard Louis Blanc
34000 Montpellier
T 04 67 60 06 70
Mél : accueil@ici-ccn.com
Site internet : ici-ccn.com

- Directeur délégué : Rostan CHENTOUF
 - Production-diffusion : Anne FONTANESI, Anne BAUTZ
- Date de création du CCN : 1984
Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine
Artistes associés : Nadia BEUGRÉ / Vania VANNEAU

BALLET DE L'OPÉRA NATIONAL DU RHIN CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL

Direction : Bruno BOUCHÉ

38 passage du Théâtre / BP 81165
68053 Mulhouse Cedex
T 03 89 45 94 10
Mél : ballet@onr.fr
Site Internet : www.operanationaldurhin.eu

- Directeur général : Alain PERROUX
 - Administration : Emmanuelle BOISANFRAY
- Date de création du CCN : 1985
Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine, danse classique, danse néo-classique
Artistes associés : Compagnie Retouramont

PRÉSENTATION DES CENTRES CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX (4/5)

par ordre alphabétique de ville d'implantation

BALLET DE LORRAINE (NANCY) CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL

Direction : Petter JACOBSSON
À compter du 1^{er} janvier 2025 : Maud LE PLADEC

3 rue Henri Bazin - BP 70645
54010 Nancy Cedex
T 03 83 85 69 00
Mél : cpotdevin@ballet-de-lorraine.eu
Site Internet : www.ballet-de-lorraine.eu

- Administration : Pierre-Yves MAS
 - Secrétaire général : Youssef GHALI
- Date de création du CCN : 1988
Genre(s) esthétique(s) : danse classique, danse contemporaine

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLÉANS

Direction : Maud LE PLADEC
À compter du 1^{er} janvier 2025 : Collectif ÈS, composé de Sidonie DURET, Jeremy MARTINEZ et Emilie SZIKORA

37 ruede Bourdon Blanc - CS 42348
45023 ORLÉANS CEDEX 1
T 02 38 62 41 00
Mél : infos@ccn-orleans.com
Site Internet : www.ccn-orleans.com

- Directrice adjointe : Raïssa KIM
- Date de création du CCN : 1995
Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine
Artiste associée : Nina SANTES

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES

Direction : Ambra SENATORE

23 rue Noire
44000 Nantes
T 02 40 93 30 97
Mél : contact@ccnn.fr
Site Internet : www.ccnnantes.fr

- Direction déléguée : Erika HESS
 - Production et diffusion : Julie TEYSSOU
- Date de création du CCN : 1992
Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine
Artiste associé : Gabriel UM / Marion BLONDEAU

COLLECTIF FAIR(E) CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE RENNES ET DE BRETAGNE

Direction : Collectif FAIR(E) – Bouside AÏT-ATMANE, Iffra DIA, Linda HAYFORD, Saïdo LEHLOUH, Céline GALLET et Marion POUPINET

38 rue Saint-Melaine - CS 20831
35108 Rennes Cedex 3
T 02 99 63 88 22
Mél : info@ccnr.org
Site Internet : www.ccnrb.org

- Administration : Rachel CIORA
- Date de création du CCN : 1978
Genre(s) esthétique(s) : danse hip hop
Artistes associés : NSDOS / Sofiane JOUINI

PRÉSENTATION DES CENTRES CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX (5/5)

par ordre alphabétique de ville d'implantation

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE RILLIEUX-LA-PAPE

Direction : Yuval PICK

30 ter avenue du Général Leclerc
69140 Rillieux-la-Pape
T 04 72 01 12 30
Mél : info@ccnr.fr
Site Internet : www.ccnr.fr

- Secrétaire générale : Ophélie COQ
 - Administration : Serge KOLSKI
- Date de création du CCN : 1998
Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine
Artiste associé : Cie Relevant

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE TOURS

Direction : Thomas LEBRUN

47 rue du Sergent Leclerc
37000 Tours
T 02 47 36 46 00
Mél : info@ccntours.com
Site Internet : www.ccntours.com

- Directrice adjointe : Camille D'ANGELO
 - Production-diffusion : Caroline DEPREZ
- Date de création du CCN : 1989
Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine
Artiste associé : Michèle MURRAY

BALLET DU NORD – CCN & VOUS ! CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL ROUBAIX HAUTS-DE-FRANCE

Direction : Sylvain GROUD

33 rue de l'Épeule
59052 Roubaix – BP 65
T 03 20 24 66 66
Mél : contact@balletdunord.fr
Site Internet : www.balletdunord.fr

- Directrice adjointe déléguée aux affaires administratives, juridiques et sociales : Audrey BOISTEL
 - Directeur adjoint délégué au développement : Jean-Marie PERINETTI
- Date de création du CCN : 1985
Genre(s) esthétique(s) : danse contemporaine
Artiste associée : Chantal LOIAL

TABLEAU RÉCAPITULATIF (1/2)

par ordre alphabétique de ville d'implantation

CCN	Direction	Prise de fonction	Prédécesseurs
CCN AIX-EN-PROVENCE BALLET PRELJOCAJ - PAVILLON NOIR	Angelin Preljocaj	01.01.1996	-
CENTRE NATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE – ANGERS (CNDC)	Noé Soulier	01.07.2020	Robert Swinston
CCN DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ À BELFORT / VIADANSE	Héla Fattoumi Éric Lamoureux	01.03.2015	Joanne Leighton
CCN DE NOUVELLE-AQUITAINE EN PYRENEES-ATLANTIQUES / MALANDAIN BALLET BIARRITZ	Thierry Malandain	01.09.1998	-
CCN DE CAEN EN NORMANDIE	Alban Richard	01.09.2015	Héla Fattoumi et Éric Lamoureux
CCN DE CRÉTEIL ET DU VAL DE MARNE / COMPAGNIE KÄFIG	Mehdi Kerchouche	01.01.2023	Mourad Merzouki
CCN DE GRENOBLE / CCN ²	Aina Alegre et Yannick Hugron	01.01.2023	Yoann Bourgeois (avec Rachid Ouramdame jusqu'en 2021)
CCN DE LA ROCHELLE / MILLE PLATEAUX	Olivia Grandville	01.01.2022	Kader Attou
CCN DU HAVRE NORMANDIE / LE PHARE	Fouad Boussof	01.01.2022	Emmanuelle Vo-Dinh
CCN DE MARSEILLE / BALLET NATIONAL DE MARSEILLE	Collectif (La)Horde Marine Brutti, Jonathan Debrouwer, Arthur Harel	01.09.2019	Emio Greco et Pieter C. Scholten
CCN DE MONTPELLIER – OCCITANIE / PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE / ICI	Christian Rizzo	01.01.2015	Mathilde Monnier
CCN / BALLET DE L'OPÉRA NATIONAL DU RHIN	Bruno Bouché	01.09.2017	Ivan Cavallari

TABLEAU RÉCAPITULATIF (2/2)

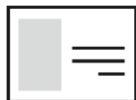
par ordre alphabétique de ville d'implantation

CCN	Direction	Prise de fonction	Prédécesseurs
CCN / BALLET DE LORRAINE (NANCY)	Petter Jacobsson	01.07.2011	Didier Deschamps
CCN DE NANTES	Ambra Senatore	01.01.2016	Claude Brumachon et Benjamin Lamarche
CCN D'ORLÉANS	Maud Le Pladec	01.01.2017	Josej Nadj
CCN DE RENNES ET DE BRETAGNE / COLLECTIF FAIR(E)	Collectif FAIR-E Bouside Aït-Atmane, Iffra Dia, Johanna Faye, Linda Hayford, Saïdo Lehlouh, Céline Gallet et Marion Poupinet	01.01.2019	Boris Charmatz
CCN DE RILLIEUX-LA-PAPE	Yuval Pick	01.08.2011	Maguy Marin
CCN ROUBAIX HAUTS-DE-FRANCE / BALLET DU NORD – CCN & VOUS !	Sylvain Groud	01.04.2018	Olivier Dubois
CCN DE TOURS	Thomas Lebrun	01.01.2012	Bernardo Montet

LIENS ET DOCUMENTS UTILES



- [Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, article 5](#)
- [Décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques](#)
- [Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre chorégraphique national »](#)
- [Circulaire du ministère de la Culture du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques](#)
- [Charte de l'accueil-studio des CCN, ministère de la Culture et de la Communication / ACCN, 28 mars 2011](#)
- [Association des Centres chorégraphiques nationaux \(ACCN\)](#)



FICHES PRATIQUES
DU CND

Téléchargeables sur cnd.fr :

- [Les Centres de développement chorégraphiques nationaux \(CDCN\)](#)

Pour toute question concernant cette fiche : ressources@cnd.fr